

----- Message transféré -----

Sujet : Fwd: RE : Gilets Jaunes

Date : Thu, 16 May 2019 18:08:30 +0200 (CEST)

De : xxxx

Pour : contact@upr.fr

Bonjour,

J'avais, il y a plusieurs mois, envoyé un courriel à mon député LREM à propos de la destitution d'EM. Je n'avais jamais reçu de réponse.. En revanche, j'ai reçu cette lettre (-circulaire car "Chère Madame, Cher Monsieur") qui ne répond pas à la question. J'ignore même s'il s'agit d'une réponse à ma requête. Je vous l'envoie avant de la mettre à la poubelle.

Bien cordialement..

XXXXXX

envoyé : 16 mai 2019 à 16:47

de : Christophe Jerretie <Christophe.Jerretie@assemblee-nationale.fr>

à :

objet : RE : Gilets Jaunes

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier électronique, dans lequel vous attirez mon attention sur le mouvement es gilets jaunes, et je vous en remercie.

Je rappelle que ce n'est pas ce gouvernement qui désertifie les campagnes comme vous le signifiez, mais les politiques publiques qui sont développées depuis des années.

Vos interrogations et vos inquiétudes sont légitimes, et je les entends. La vie quotidienne est parfois difficile pour nombre de Français qui doivent veiller à chaque dépense. Vos propos s'inscrivent ainsi dans un contexte plus large du Grand débat national sur différentes thématiques, au premier desquels le pouvoir d'achat. Pour votre complète information, voici différentes mesures déjà entrées en vigueur ou prévues pour l'avenir depuis le mouvement des gilets jaunes :

La loi portant mesures d'urgence économiques et sociales, du 24 décembre 2018, a mis en œuvre 4 mesures permettant d'augmenter le pouvoir d'achat des Français :

- **La création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat totalement exonérée de charges (cotisations et contributions sociales) et d'impôt sur le revenu.** L'exonération s'étant appliquée aux primes versées entre le 11 décembre 2018 et le 31 mars 2019 dans la limite de 1 000 € pour les salaires inférieurs à 3 SMIC - soit un salaire net mensuel inférieur à 3 600 € ;
- **L'exonération d'impôt sur le revenu et l'avancement au 1er janvier 2019 de l'exonération de cotisations sociales salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires ;** Le gain s'élèvera à 400 euros/an en moyenne.
- **L'application d'un taux de Cotisation sociale généralisée (CSG) à 6,6 % pour les retraités** qui s'étaient vus appliquer le taux de 8,3 % en 2018 et **dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 22 580 €** (ce qui correspond à des revenus de pensions mensuels inférieurs à 2000 € nets pour une personne seule sans autre source de revenus) ;
 - L'exonération concerne près de 70% des retraités.

- **La revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité**, avec une augmentation de 90 euros du bonus individuel au niveau du Smic.

- Le nombre de foyers éligibles étant passé **de 3,8 millions à 5 millions**.

Différents exemples de mesures annoncées lors de la conférence de presse du Président de la République à l'issue du Grand débat national, en date du 25 avril dernier :

Thème « Démocratie organisation de la République » :

- **Adoption de la proportionnelle (20%)** et fin du cumul des mandats dans le temps ;
- **Réforme du RIP** avec l'abaissement du seuil de déclenchement à 1M de citoyens et la possibilité de saisine directe ;
- **Renforcement du droit de pétition local** permettant de faire inscrire un sujet à l'ordre du jour des Assemblées locales ;
- **Création de "France Service" dans** chaque canton réunissant les services de l'Etat, des opérateurs et des collectivités ;
- **Aucune fermeture d'école ou d'hôpital** d'ici la fin de quinquennat sans accord du maire.

Thème « Justice fiscale et pouvoir de vivre » :

- **Une baisse de 5 milliards d'€ de l'impôt** sur le revenu, concernant 15 millions de foyers ;
- **Préparer une mission sur la fraude fiscale** confiée à la Cour des comptes ;
- **Reconduite de la prime 'exceptionnelle'** sans impôts ni charges jusqu'à 1000€ ;
- **Réindexation des retraites en 2020** pour les pensions inférieures à 2000€, en 2021 pour toutes ;
- **Aucune retraite inférieure à 1000€** pour les carrières complètes et pour ceux qui partent en 2020.

Thème « Grande transition et avenir » :

- **La création d'une convention citoyenne** pour accompagner la transition écologique ;
- **La création d'un Conseil de défense écologique** pour mettre au cœur de toutes les politiques l'urgence climatique ;
- **Une ambition climatique intacte**, portée au niveau européen : taxe carbone aux frontières, finance verte ;
- **Vers un système de retraites universel** qui ne revient pas sur l'âge légal de départ, mais propose une incitation à travailler plus longtemps ;
- **Une vraie stratégie pour le Grand âge** par la formation, l'amélioration du logement et la baisse du reste à charge pour les familles.

Thème « Citoyenneté et vivre ensemble » :

- **Aide aux familles monoparentales** avec l'automatisation du versement des pensions alimentaires ;
- **Une nouvelle politique pour les associations** plus ambitieuse, notamment pour les plus petites ;

- **Refondation de Schengen et de Dublin** pour une prise en charge des frontières extérieures de l'UE ;
- **Réaffirmation de la loi de 1905** comme pilier de la laïcité et lutte contre l'utilisation de la religion à des fins politiques.

Je reste à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

Christophe JERRETIE

Député de la Corrèze